

1580

Mardi 18 juin 1946.

Envoi de M. Henri de Torrenté,
ministre de Suisse en Chine,
en mission spéciale à Manille.

Département politique. Proposition du 17 juin 1946.

La légation des Etats-Unis d'Amérique a transmis au département politique une invitation de son gouvernement, ainsi que du gouvernement des Philippines de faire représenter la Confédération aux cérémonies qui se dérouleront le 4 juillet 1946 à Manille à l'occasion de la proclamation de l'indépendance de la république des Philippines et de l'accession à la présidence et à la vice-présidence de MM. Manuel Roxas et Elpidio Quirino. De son côté, M. Oscar Schneider, consul de Suisse à Manille, a prié le département politique de donner suite à cette invitation, eu égard à l'importance de la colonie (environ 300 personnes) et des intérêts suisses aux Philippines. Une décision dans ce sens ne pourrait en effet que resserrer les liens qui existent déjà si heureusement entre les deux pays.

Il serait utile que le Conseil fédéral se fasse représenter aux cérémonies précitées, auxquelles les gouvernements de presque tous les pays ont été conviés. En déléguant un représentant, le Conseil fédéral manifesterait par la même occasion qu'il reconnaît la république des Philippines. La Chine et l'Espagne ont déjà accepté l'invitation, et la Grande-Bretagne suivra incessamment cet exemple.

L'envoi d'une mission ad hoc de Suisse, tel que M. Schneider avait cru bon de le proposer, semble difficilement réalisable et ne saurait guère se justifier en raison des frais qu'une pareille décision entraînerait. En revanche, M. Henri de Torrenté, ministre de Suisse en Chine, pourrait fort bien assumer la mission de représenter le Conseil fédéral. A cet effet, il conviendrait de l'accréditer télégraphiquement auprès du président Roxas dans les termes suivants:

"Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur d'accréditer spécialement auprès de Votre Excellence Monsieur Henri de Torrenté, ministre de Suisse en Chine, en qualité d'envoyé extraordinaire qui marqueront la proclamation de l'indépendance de la République des Philippines et votre accession à la Présidence de la République, ainsi que celle de Monsieur Elpidio Quirino à la Vice-Présidence. En portant ce qui précède à la connaissance de Votre Excellence, nous la prions de vouloir bien reconnaître M. de Torrenté en ladite qualité



1580

et agréer les félicitations et les vœux qu'il aura l'honneur de présenter en notre nom et au nom du peuple suisse tout entier. Sur quoi, nous recommandons Votre Excellence avec nous à la Protection du Tout-Puissant.

Kobelt, président de la Confédération."

Au vu de ce qui précède, le département politique propose et le Conseil

Mardi 18 Juin 1946

d é c i d e :

1° M. Henri de Torrenté, ministre de Suisse en Chine, est envoyé en mission spéciale à Manille à l'occasion des cérémonies du 4 juillet.

2° Le département politique est autorisé à accréditer M. de Torrenté dans les termes du télégramme susmentionné.

Extrait du procès-verbal en 5 exemplaires du département politique pour la suite à donner.

Le 4 juillet 1946, à Manille, Philippines, l'association des États-Unis d'Amérique et de l'Indépendance des Philippines et la vice-présidence de la République des Philippines ont été honorés par la présence de M. Schneider, ministre de Suisse à Manille, à l'occasion de la proclamation de la République des Philippines. M. Schneider a prononcé un discours dans lequel il a souligné l'importance de la coopération entre les deux pays. Il a également souligné l'importance de la coopération entre les deux pays.

Ch. O. J.

Il serait utile que le Conseil fédéral se fasse représenter aux cérémonies précitées, auxquelles les gouvernements de presque tous les pays ont été conviés. En déléguant un représentant, le Conseil fédéral manifesterait par la même occasion qu'il reconnaît la République des Philippines. La Chine et l'Espagne ont déjà accepté l'invitation, et la Grande-Bretagne suivra inévitablement cet exemple.

L'envoi d'une mission ad hoc de Suisse, tel que M. Schneider l'a proposé, semble difficilement réalisable et ne saurait guère se justifier en raison des frais qu'une pareille mission entraînerait. En revanche, M. Henri de Torrenté, ministre de Suisse en Chine, pourrait fort bien assurer la mission de représenter le Conseil fédéral. A cet effet, il conviendrait de l'accréditer télégraphiquement auprès du président Roxas dans les termes suivants :

"Monsieur le Président,
Nous avons l'honneur d'accréditer spécialement auprès de Votre Excellence Monsieur Henri de Torrenté, ministre de Suisse en Chine, en qualité d'envoyé extraordinaire pour représenter la Confédération suisse aux solennités qui marqueront la proclamation de l'indépendance de la République des Philippines et votre occasion à la présidence de la République, ainsi que celle de Monsieur Riquino à la vice-présidence. En portant ce qui précède à la connaissance de Votre Excellence, nous la prions de vouloir bien reconnaître M. de Torrenté en la même qualité